



Prescription trentenaire Relation de voisinage

Par **TRUCHTERSHEIM**, le **18/06/2015** à **23:18**

Bonjour

Un portillon en bois est accroché après le mur d'angle non mitoyen de la propriété du voisin depuis plus de 30 ans . Il me demande de décrocher ce portillon. Les deux propriétaires précédents m ont attesté par écrit qu'ils connaissaient l'existence de ce portillon et qu'il ne les dérangeait pas.

Puis-je invoquer la prescription trentenaire à ce nouveau voisin qui me menace d'aller en justice

Merci pour votre réponse

Par **domat**, le **19/06/2015** à **09:28**

bjr,

quelle est l'utilité de ce portillon, existe-t-il un droit de passage ?

cdt